

## Compte rendu de séance

### Séance du 31 Janvier 2022

L' an 2022 et le 31 Janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,La Mairie sous la présidence de  
MORIN Claude Maire

**Présents** : M. MORIN Claude, Maire, Mmes : FERLAND Nathalie, MORIN Andréa, TRIFFAULT Nicole, MM : BEAUFILS Patrick, DUBOIS Thierry, HOCQUE Alain, LELIEVRE Stéphane, RICORDEAU Pierre

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 21/01/2022

**Date d'affichage** : 24/01/2022

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-préfecture de Mamers  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : LELIEVRE Stéphane

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE - DE2022-001  
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION VEOLIA - DE2022-002  
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN PLATEAU DANS LE CARREFOUR DE LA CROIX LORINE - DE2022-003  
DEVIS METALLERIE PIENS - DE2022-004  
DEVIS BO MENUISERIE - DE2022-005  
SIGNATURE DU CAHIER DES CHARGES DU SIAEP - DE2022-006  
PARTICIPATION SCOLAIRE 2021 - DE2022-007  
DEMANDES DE SUBVENTION - DE2022-008  
DEVIS COLUMBARIUM - DE2022-009

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE**

réf : DE2022-001

Monsieur MORIN Claude, Maire, donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter, une subvention auprès du Conseil Départemental de la Sarthe au titre des amendes de police, pour le dossier suivant :

- Aménagement sécuritaire au carrefour de la Croix Lorine et aménagement sécuritaire du bourg sur la commune de NOUANS pour un coût estimatif de l'opération porté à 40 070.61€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil

Départemental de la Sarthe au titre des amendes de police pour ce dossier et décide l'engagement de l'opération au plus tard dans l'année qui suit l'attribution de la dotation correspondante.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur MORIN Claude, Maire, à signer la demande de subvention ou tout document s'y afférent.

unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION VEOLIA**

réf : DE2022-002

Monsieur Claude MORIN, Maire, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention de prestation de services contrôle des performances de la station d'épuration des eaux usées avec VEOLIA EAU:

- VEOLIA Eau Compagnie Générale des Eaux, société en commandite par actions dont le siège social est à PARIS 75008,21 rue de la Boétie, immatriculée sous le numéro 572 025 256 RCS Paris, représentée par Monsieur Matthieu PLUCHET, Directeur du Territoire Sarthe Mayenne, agissant au nom et pour le compte de la prestataire désignée dans le texte de la convention par « le prestataire ».

**Une rémunération forfaitaire annuelle de 1808€ HT (base économique du 1er juin 2021).**

Cette convention prendra effet au 1er juillet 2021 et est reconduite pour une durée de 6 ans.

Le conseil municipal ACCEPTE et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour signer ladite convention et les autres documents attenants.

unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN PLATEAU DANS LE CARREFOUR DE LA CROIX LORINE**

réf : DE2022-003

Monsieur Claude MORIN, Maire, propose le devis de la société BAIE (Bureau Aménagement Ingénierie Environnement) pour le projet de création d'un plateau dans le carrefour de la Croix Lorine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE le devis de la société BAIE domiciliée 69 rue de l'Huisne 61110 Bellou sur Huisne pour la somme de 4 200€ HT relatif à la maîtrise d'œuvre. Le Conseil Municipal ACCEPTE et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour signer le devis et tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **DEVIS METALLERIE PIENS**

réf : DE2022-004

Monsieur Claude MORIN, présente le devis de la SARL Métallerie PIENS domiciliée ZA de la Pitoisière 72170 MARESCHE pour la fabrication d'une porte battante (style fermière) pour la somme de 1 942€ HT (2 330.40€ TTC) et d'une porte coulissante pour la somme de 1 712€ HT (2 054.40€ TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE le devis de la SARL Métallerie PIENS

pour la somme de 4 384.80€. Le Conseil Municipal ACCEPTE et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour signer le devis et tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **DEVIS BO MENUISERIE**

réf : DE2022-005

Monsieur Claude MORIN, présente les devis de la société BO MENUISERIE domiciliée 5 rue Jeanne d'ARC 72260 MAROLLES LES BRAULTS pour le :

- Réhaussement du plancher de l'étage du local technique pour la somme de 431.09€ HT (474.20€ TTC).
- Fabrication et pose d'un escalier sur-mesure en sapin dans le local technique pour la somme de 2 570€ HT (2 827€ TTC).
- Entretien de l'église (nettoyage complet de l'escalier), fabrication et pose d'une trappe d'accès, fabrication et pose d'un plancher en sapin... pour la somme de 4 288.78€ HT (4 717.66€ TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE les devis de la SARL Métallerie PIENS pour la somme de 8 018.86€. Le Conseil Municipal ACCEPTE et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour signer le devis et tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **SIGNATURE DU CAHIER DES CHARGES DU SIAEP**

réf : DE2022-006

Monsieur Claude MORIN, présente le cahier des charges pour la création d'eau potable à destination des aménageurs. Ce document doit être validé par le Conseil municipal et signé du maire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE le cahier des charges su SIAEP. Le Conseil Municipal ACCEPTE et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour signer tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **PARTICIPATION SCOLAIRE 2021**

réf : DE2022-007

Monsieur MORIN, Maire, informe le Conseil Municipal de la demande de participation scolaire du SIVOS de DANGEUL pour l'année 2021, et s'engage à inscrire au budget primitif les crédits nécessaires :

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter les :

- Frais de fonctionnement du SIVOS de DANGEUL pour la somme de 16 900€. Cette somme est inscrite au compte 6554 du budget primitif 2022.

unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **DEMANDES DE SUBVENTION**

réf : DE2022-008

Monsieur MORIN, Maire, informe le Conseil Municipal des demandes de subventions et participations pour l'année 2022, et s'engage à inscrire au budget primitif les crédits nécessaires :

Le conseil municipal après en avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

#### **Demande de subvention de :**

- Visite des malades dans les établissements hospitaliers de l'Orne / REFUSEE
- MFR Fyé pour MARGOTIN Julie / ACCORDEE POUR 50€
- Association pour le don du sang bénévole du canton de Mamers/ REFUSEE

unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **DEVIS COLUMBARIUM**

réf : DE2022-009

Monsieur Alain HOCQUE, adjoint, présente le devis concernant la pose d'un columbarium ainsi qu'un jardin du souvenir par la société TOUCHARD domiciliée 180 avenue François Chancel, 72000 LE MANS :

- Devis d'un columbarium pour le cimetière de la commune pour la somme de 14 677€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société TOUCHARD pour la somme de 14 677€. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne tout pouvoir à Monsieur MORIN Claude, Maire, pour signer le devis et tous documents s'y rapportant.

unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

#### **Complément de compte-rendu:**

- Mr HOCQUE demande à ce que la commune fasse venir une entreprise pour nettoyer l'église au moins deux fois par an pour y faire un nettoyage complet.
- Des bornes WiFi vont être installées au niveau de la Place Marcel Jousse devant la mairie.
- De nouvelles pancartes vont être déposées sur les tombes dégradées ou dont les concessions sont expirées.
- Le plan de la commune qui se situe près de l'abribus va être enlevé car trop dégradé.
- Le parking du cimetière a été abîmé par les camions des entreprises de travaux qui stationnement dessus. Elles vont le réparer.
- Mr le Maire propose d'installer dans la commune des reproductions en grand format d'anciennes cartes postales qui montrent différents endroits de la commune Le principe est accepté par le Conseil.

En mairie, le 08/02/2022  
Le Maire  
Claude MORIN